

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 13 mars 2024 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Steven Boulanger
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Le 11 mars 2024 un avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

2024-03-052

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté,

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Demande d'appui - Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ)
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - SUJETS À DISCUTER

2024-03-053

3.1 - Demande d'appui - Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ)

ATTENDU la demande d'appui adressée à la municipalité concernant la demande de M. Francis Grenier no 444317 déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE la municipalité a analysé la demande en fonction des critères soulevés à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU QUE d'autres emplacements, destinés à l'utilisation résidentielle, sont disponibles pour la construction résidentielle sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture ;

ATTENDU QUE la situation affecterait l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

ATTENDU QUE la préservation de l'agriculture, des ressources eau et sols sur le territoire de la municipalité, serait impactée ;

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

QUE la municipalité s'oppose à la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à titre résidentiel, des lots 5 206 295 et 5 207 152.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-03-054

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 17 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire